

N/REF : 29/12/2025 9H10 C:262784 I:33807
V/REF : TEL
V/Appel du Lundi 29/12/2025 a 9H10

Mme GOULEY

**1052 BIS ROUTE DEPARTEMENTALE
38610 VENON**

IMMEUBLE : LIEU D'INTERVENTION
Résidence de + de 2ans
Cf Localisation
38400 ST MARTIN D'HERES

St Martin-H, le 30 Décembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 1052 BIS ROUTE DEPARTEMENTALE 164 - 38610 VENON

MR GOULEY CLOTIDE - MR 06 44 97 01 01

MOTIF : INTERVENIR POUR VIDANGE ET NETTOYAGE DE POSTE DE RELEVAGE

TARIF : 275,00 € TTC

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 30/12/2025 A 08H45

POMPAGE DE NETTOYAGE DU POSTE DE RELEVAGE

CONSTAT : LA PÂTE DE BRANCHEMENT SUR LE REFOULEMENT EST CASSÉE
ÉTABLIR UN DEVIS POUR SON REMPLACEMENT

OBSERVATIONS : RECU CHQ N° 0591403 CREDIT AGRICOLE DU 30/12/2025 - 275,00 € TTC

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs
interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff Pompage Poste de Relevage		1	250,00	250,00

TOTAL H.T.	250,00
T.V.A. a 10,00%	25,00
TOTAL T.T.C.En EURO	275,00

Valeur en votre règlement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

Règlement par cheque a réception de facture